

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Patrick Saudan, Jean-Pierre Pasquier, Daniel Sormanni, Cyril Aellen, Beatriz de Candolle, Jacques Béné, Vincent Subilia, Pierre Conne, Helena Rigotti, Fabienne Monbaron, Adrien Genecand, Murat-Julian Alder, Alexis Barbey, Antoine Barde, Pierre Nicollier, Edouard Cuendet, Véronique Kämpfen, François Wolfisberg, Sylvie Jay

Date de dépôt : 14 juin 2021

Proposition de résolution pour le maintien du projet de la Cité de la musique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance de ce projet culturel pour les habitants du canton de Genève et de la région lémanique ;
- la nécessité d'offrir dans un futur proche un bâtiment idoine pour les activités de la Haute école de musique et pour l'Orchestre de la Suisse romande ;
- le refus par les habitants de la Ville de Genève en date du 13 juin 2021 par une majorité tenue de 50,84% ;
- que ce préavis municipal négatif donné par ce vote n'a pas de valeur contraignante pour le Conseil d'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à approuver le plan localisé de quartier concernant la Cité de la musique malgré le résultat du référendum municipal sur la cité de la musique du 13 juin 2021 ;

- à se concerter avec les partis politiques et associations opposés à ce projet afin d'explorer si des solutions peuvent être envisagées pour prendre en compte certaines de leurs préoccupations.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les habitants de la Ville de Genève ont refusé le 13 juin par une très courte majorité, l'édification de la Cité de la musique. Ce projet permettait en un seul lieu de réunir toutes les activités de la Haute école de musique et de l'Orchestre de la Suisse romande. Une coalition d'oppositions diverses et probablement d'incompréhensions a permis ce résultat malheureux pour la vie culturelle future de notre canton. Au-delà des considérations propres au dossier, il convient de relever que cette infrastructure qui aurait été utilisée par les habitants d'une région bien plus vaste que la Ville de Genève a été soumise uniquement et suite à un référendum au vote des habitants de la commune de la Ville de Genève. Comme relevé très justement par le conseiller d'Etat chargé de l'aménagement cantonal, M. Antonio Hodgers (TdG 14.08.2021) : *« on ne peut pas imposer la volonté d'un peuple municipal à l'ensemble de la population cantonale, c'est faire du reste des habitants du canton des citoyens de seconde zone. »*

Le but de cette résolution est premièrement qu'il y ait un débat au sein de notre hémicycle, afin que les élus cantonaux puissent s'exprimer sur cette problématique.

Deuxièmement, si une majorité au sein de notre conseil est en accord avec les considérants de cette résolution, le Conseil d'Etat pourra plus légitimement passer outre le préavis négatif donné par la votation municipale du 13 juin 2021 afin de permettre la poursuite de ce projet emblématique et qui bénéficiera à Genève et aux habitants de cette région.

Nous vous remercions d'avance de réserver un accueil favorable à cette proposition de résolution.